

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4134)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE517

présenté par
M. Travert

à l'amendement n° CE|411 de Mme Leguille-Balloy

ARTICLE PREMIER

Au troisième alinéa, substituer aux mots

« dans le contrat une clause permettant de renégocier la clause de détermination »

les mots :

« une renégociation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à élargir la portée de l'amendement CE411 à l'ensemble des pratiques d'alignement concurrentiel et pas seulement aux clauses contractuelles.